

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

Le Maire de Forges-les-Eaux,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
 - Considérant la suppression du branchement gaz au 5 rue Henri Auzou à Forges-les-Eaux.
 - Considérant la nécessité de réglementer la circulation et le stationnement

N°2022-210

ARRETE :

Objet :

SAS ATS

Suppression branchement gaz

Du 28 novembre 2022 au 30 décembre 2022

5 Rue Henri Auzou

Article I :

La suppression du branchement gaz au 5 rue Henri Auzou est prévue du 28 novembre 2022 au 30 décembre 2022.

Tous les chantiers doivent être soit achevés avec une remise en état définitif de la voirie, soit repliés et mis en sécurité.

Article II :

Cette disposition sera matérialisée par la pose de panneaux et barrières de sécurité. La société SAS ATS, 15 route de Neufchâtel, 76270 Mesnières-en-Bray prendra toutes les mesures nécessaires afin d'assurer la sécurité des biens et des personnes pour les travaux dont il est question.

La couleur de l'enrobé devra être reconstituée à l'identique.

Article III :

Monsieur le commandant de la Brigade de Gendarmerie de FORGES-LES-EAUX est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Pour extrait conforme,
Forges-Les-Eaux, le 16 novembre 2022

Le Maire
Christine LESUEUR



Publié électroniquement sur le site internet de Forges-Les-Eaux, le 17 NOV. 2022